

Point Fourrages



Conseil collectif à destination des éleveurs de la Nièvre

27/07/2022

Maïs fourrage : quand déclencher la récolte ?

L'épisode caniculaire de ces derniers jours associées à l'absence de précipitation en juillet pénalisent fortement les parcelles de maïs destinées à être ensilées. La récolte doit s'effectuer sans attendre dans certaines situations : en l'absence de grains sur la plante notamment ou bien lorsque les plantes sont complètement desséchées. Dans cette situation, elles ne repartiront pas, même en cas de retour de la pluie et repousser la récolte serait contre productif. A l'inverse, lorsque les plantes conservent des feuilles vertes, le rendement peut encore évoluer favorablement en cas de retour de la pluie. Arvalis a publié une note technique complète sur le sujet pour vous aider à prendre la bonne décision en fonction des différentes situations rencontrées dans les champs, à retrouver sur le lien suivant : https://www.arvalis-infos.fr/ensiler-ou-non-un-diagnostic-prealable-s-impose-@/view-22810-arvarticle.html

Affourragement des animaux

La pousse d'herbe est maintenant bel et bien terminée et les stocks sur pied bien entamés. L'affourragement des animaux est commencé et risque de se généraliser dans les jours qui viennent. Les fourrages à distribuer en priorité diffèrent selon les situations :

En cas de vêlages précoces (veaux nés avant le 1er janvier) :

Prévoir de sevrer les veaux rapidement afin de soulager les vaches qui risquent de rapidement perdre du poids. Celles-ci, une fois soulagées de leur fonction d'allaitement, pourront être affouragées avec un fourrage grossier, fibreux, dont le but sera avant tout de remplir la panse (foin moyen, paille mélassée). Les veaux, de leur côté, devront être complémentés ou bénéficier d'un fourrage de bonne qualité.

En cas de vêlages de printemps (veaux âgés de moins de 4 mois) :

Les vaches doivent encore assurer l'allaitement, voire la reproduction pour certaines : l'affouragement de ces animaux est prioritaire et doit se faire avec un fourrage de bonne qualité (type enrubannage) pour assurer la production laitière et limiter la perte de poids. La complémentation des veaux non sevrés doit aussi être envisagée, avec un aliment :

- riche en amidon pour les mâles : à 0,9 UFV, 17 à 18 % de MAT (maxi 30 % d'amidon).
- riche en cellulose pour les femelles (riche en pulpe sèche et/ou luzerne déshydratée).

Quelle que soit la période de vêlages, ne négligez pas les génisses (elles sont l'avenir du troupeau), elles aussi doivent être affouragées si nécessaire, avec un fourrage de bonne qualité ou un fourrage moyen et un apport de concentrés en complément.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous accompagnent

Contact bureau Nevers:

Tél: 03 86 93 40 60

Mail: elevage@nievre.chambagri.fr

Retrouvez toutes nos actualités sur :

facebook. 🖒

RECION ROURCOCNE FRANCHE COMTE

agricole et rural Liberté
CASDAR ligalité

la contribution cière du compte ctation spécial développement